

# Le fer de lance



## BUDGET DU QUÉBEC 2018



L'ÉDUCATION  
EN MODE  
RATTRAPAGE

Procédure d'affectation et de mutation - Secteur Jeunes

Stratégie 0-8 ans

Les modifications aux exigences des programmes



## BUDGET DU QUÉBEC 2018 L'éducation en mode ratrapage!

Le 27 février, Carlos Leitao, ministre des Finances du Québec, déposait le budget 2018-2019.

« L'éducation représente le meilleur investissement pour favoriser la prospérité et le bien-être d'une société, d'abord sur le plan individuel, mais également sur le plan social et collectif(...) »<sup>1</sup>

On se rappelle qu'en avril 2014, le parti libéral remportait les élections provinciales. Son parti est élu majoritaire. Il profite de la situation pour mettre en place, dès le dépôt de son premier budget, des mesures d'austérité qui frapperont l'ensemble des services publics de plein fouet, et ce, pendant plusieurs années.

Les impacts négatifs se font particulièrement sentir dans le milieu de l'éducation. Depuis 2010, année où le parti libéral était aussi au pouvoir, c'est plus de 1,5 milliard de compressions qu'a subi l'école publique, et ce, tout en maintenant le financement des écoles privées.

Cet état de fait amènera le Conseil supérieur de l'éducation, dans son rapport de 2016, à conclure que l'école québécoise est la plus inégalitaire au Canada. Les élèves qui profitent des meilleures conditions d'apprentissage ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin.

Un réinvestissement en éducation s'avère donc nécessaire.

Est-ce réellement une priorité pour le gouvernement Couillard qui est en période préélectorale? À l'écoute des annonces, on pourrait penser que oui, mais dans les faits, il n'en est rien.

Une étude effectuée pour la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), par l'économiste Jean-Michel Cousineau, permet de conclure que, depuis 2010, les dépenses consacrées au réseau des commissions scolaires ont été très volatiles et qu'au rythme où vont les investissements, ce n'est qu'en 2021-2022 que le budget du réseau équivaldra à celui de 2010. Et ce, s'il y a effectivement un réinvestissement.

Les 133 millions supplémentaires octroyés au réseau des commissions scolaires pour 2017-2018 sont nettement

insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins toujours grandissants du réseau. Il suffit de souligner, à titre d'exemple, le manque d'écoles, la vétusté des établissements, l'augmentation du nombre d'élèves et le manque de ressources toujours de plus en plus criant pour les élèves HDAA.

C'est donc dire que nous ne sommes pas en période de réinvestissement, mais en période de ratrapage. Les sommes annoncées, à quelques mois des élections, ne servent qu'à rembourser une partie des compressions budgétaires imposées au système d'éducation québécois depuis trop d'années déjà.

L'école publique, qui doit être une priorité nationale, doit être protégée des mesures d'austérité ou des fluctuations des sommes qui lui sont allouées annuellement.

Pour ce faire, la FAE et le SERL demandent au gouvernement de s'engager formellement à garantir aux écoles publiques, par voie législative, un financement régulier, continu, stable et prévisible.

S'il s'engage en ce sens, le gouvernement aura prouvé qu'au Québec, l'éducation est vraiment une priorité nationale.

C'est à cette unique condition que les conditions de travail du personnel enseignant et les conditions d'apprentissage des élèves s'amélioreront.

Syndicalement vôtre!

Le président,  
Guy Bellemare

<sup>1</sup>Budget 2017-2018 : Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie, extraits de la page 1

MOT DU PRÉSIDENT	2
CALENDRIER	4
PROCÉDURE D'AFFECTION ET DE MUTATION - Secteur Jeunes	5
CONGÉS MALADIES ET CONGÉS SPÉCIAUX	6
TOUT POUR NOS ENFANTS	7
MESURES ET COMITÉ 8-9.05	8
CONCOURS <i>héros</i> - LA GRANDE RÉDACTION	10
<i>héros</i> FAIT DES HEUREUX	11
LE SERL MANIFESTE	12
MODIFICATIONS AUX EXIGENCES DES PROGRAMMES	14
POSITION DE LA FAE SUR LA RÉPONSE A L'INTERVENTION	15
VOL D'IDENTITÉ	16
LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE CHEZ LES ADULTES EN FORMATION	16
TRAITEMENT ET ÉCHELLE DE TRAITEMENT	17



LE FER DE LANCE Volume 20 n°5 • 24 avril 2018

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval  
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2  
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca) • [reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

RÉDACTION André Arsenault, Guy Bellemare,  
Jennifer Gagnon, Sylvain Leblanc, Christian Lapierre,  
Guylaine Martel et Maude Martel

COLLABORATION Joanie St-Hilaire

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Joanie St-Hilaire

IMPRESSION Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8:00 à 17:00  
Vendredi : de 8:15 à 12:00 et de 13:15 à 15:30



Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
<b>Séance d'information et d'échange SASAF pour les enseignantes et les enseignants du préscolaire et du primaire</b>	30 avril 2018	17 h	SERL
<b>Assemblée des déléguées et délégués</b>	1 <sup>er</sup> mai 2018	16 h 30	Château Royal
<b>Séance d'information et d'échange SASAF pour les enseignantes et les enseignants du secondaire</b>	7 mai 2018	17 h	SERL
<b>Assemblée des déléguées et délégués</b>	22 mai 2018	16 h 30	Château Royal
<b>Séance d'information sur le régime de l'assurance-emploi</b>	23 mai 2018	17 h	SERL
<b>Soirée sociale et d'information aux nouveaux membres et aux futurs membres du SERL</b>	31 mai 2018	17 h	SERL

## 1<sup>er</sup> mai: Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

### Prendre le parti des travailleuses et des travailleurs

Pour souligner la fête internationale des travailleuses et des travailleurs, vous êtes invités à participer avec vos familles et vos amis à la manifestation nationale qui aura lieu le samedi 28 avril 2018. Des personnes de toutes les régions du Québec prendront part à cette marche.

#### Rassemblement :

FAE-SERL à Montréal, coin Pierre-de-Coubertin et Pie-IX ( métro Pie-IX), à partir de 12 h 30

#### Départ de la marche :

13 h 30

#### Fin de la marche :

15 h 30 au parc Lafontaine

C'est un rendez-vous à ne pas manquer afin de manifester pour l'amélioration de nos conditions de travail en cette année électorale.



## Consultation sur l'assurance collective



Depuis la mise en place de notre régime d'assurance collective, des modifications aux différentes garanties ont été apportées à la suite des deux consultations sur les assurances qui ont eu lieu en 2009 et en 2013.

À l'automne 2017, le Conseil fédératif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) décidait de la tenue d'une troisième consultation auprès des membres des syndicats affiliés, portant sur de possibles modifications au régime actuel et sur les besoins au regard de ce même régime. Tous les membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval sont donc invités à se prononcer sur les options soumises à la consultation.

Votre participation à cette consultation est très importante, car la conclusion de cette démarche permettra la mise en place de modifications à notre régime d'assurance collective qui s'appliqueront à tous les membres de la FAE au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous vous invitons donc à répondre à chacune des 5 questions.

Il est également important de noter que du 1<sup>er</sup> au 26 octobre 2018 se tiendra une période ouverte au cours de laquelle il sera possible de changer de module d'assurance maladie (M1, M2 ou M3) sans devoir se soumettre aux contraintes habituelles. Au cours de cette même période, les membres pourront signifier leur désir d'adhérer à la garantie d'assurance soins dentaires sur une base individuelle. La garantie sera mise en place seulement si le seuil de participation requis est atteint.

# PROCÉDURE D'AFFECTION ET DE MUTATION

## Secteur Jeunes

La période des affectations et des mutations est un moment de l'année fertile en émotions pour les enseignantes et les enseignants. Que ce soit par choix ou par obligation, le choix d'un nouveau poste est un vecteur de changement et de renouveau. De manière à vous remémorer les dates des différentes séances où il est possible de s'affecter ou de se muter, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a conçu à l'intention de ses membres, ce schéma résumant l'ensemble de la procédure d'affectation et de mutation pour le « secteur Jeunes ».

Sachez qu'aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer aux séances. C'est directement sur place que la Commission scolaire de Laval (CSDL) vous attribuera un carton vous permettant de faire valoir votre droit de parole lors des séances.

Nous vous rappelons que l'ensemble des documents : listes d'ancienneté et de préséance, liste des surplus, liste des postes disponibles, etc., est disponible sur le bureau virtuel de la CSDL par le chemin suivant :

<https://bv.cslaval.qc.ca>



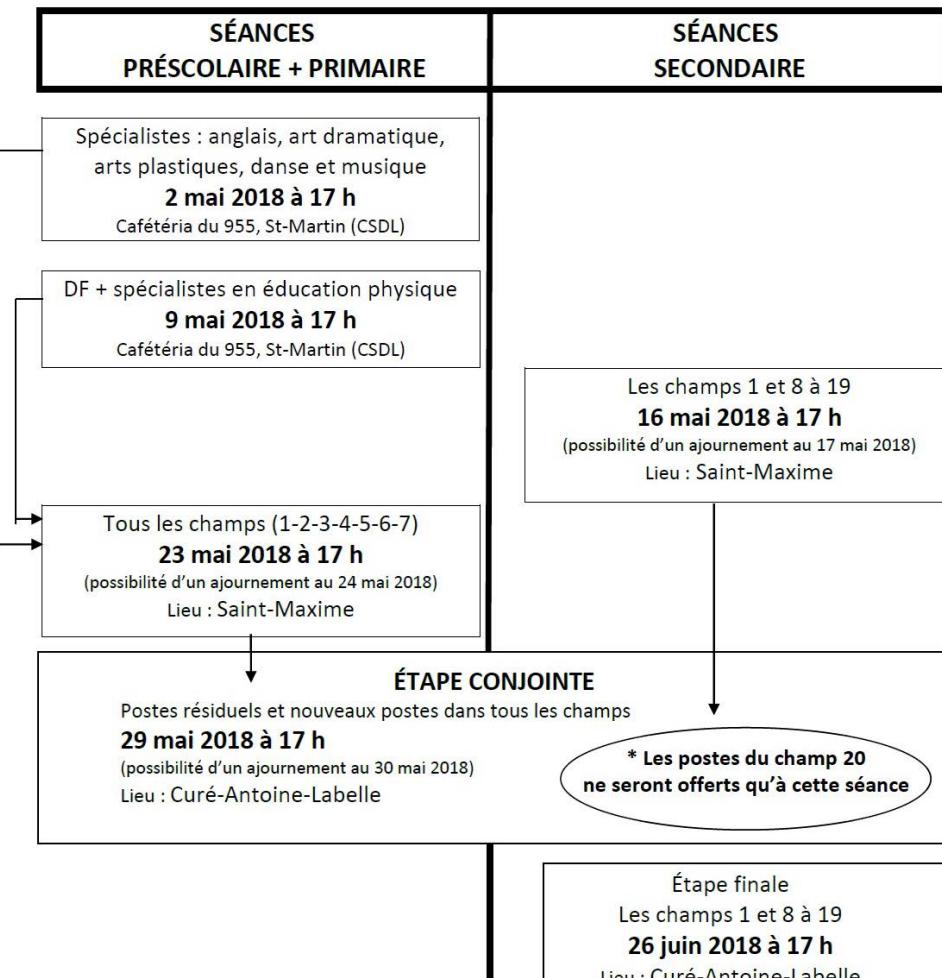
Et en sélectionnant:

Échange / Communautés / Service des ressources humaines /  
Classeur avancé / AFFECTATION-MUTATION

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes-ressources du SERL au 450 978-1513.



### AIDE-MÉMOIRE SÉANCES AFFECTATIONS ET MUTATIONS POUR L'ANNÉE 2018-2019 (SECTEUR JEUNES)



# CONGÉS MALADIES ET CONGÉS SPÉCIAUX

LES 6 JOURNÉES MONNAYABLES	LES 6 JOURNÉES NON-MONNAYABLES
<p>Clause 5-10.36 C) de l'Entente nationale (E6) :</p> <p>À la 1<sup>re</sup> journée de l'année de travail, la commission crédite à toute enseignante ou tout enseignant à temps plein qu'elle emploie, 6 jours de congé de maladie.</p> <p>Les jours de congé de maladie crédités sont non cumulatifs, mais monnayables à la dernière journée de l'année, et ce, à raison de 1/200 du traitement applicable par jour non utilisé, le prorata du 1/200 du traitement s'appliquant pour la fraction de jour non utilisée.</p>	<p>Clause 5-10.36 C) de l'Entente nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– De plus, dans le cas d'une 1<sup>re</sup> année de service d'une enseignante ou d'un enseignant, la commission ajoute un crédit de 6 jours de congé non monnayables.</li> <li>– Ces journées ne sont pas monnayables à la fin de l'année scolaire.</li> <li>– Lorsqu'elles sont utilisées, elles ne sont pas récurrentes.</li> </ul>
LES CONGÉS SPÉCIAUX	LES CONGÉS SANS TRAITEMENT (uniquement pour le personnel enseignant régulier)
<p>Clauses 5-14.02, 5-14.03, 5-14.04 et 5-14.05 : Entente nationale, selon l'événement.</p> <p>Clause 5-14.02 G) de l'Entente nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 3 jours ouvrables pour couvrir tout autre événement de force majeure (désastre, feu, inondation ...)</li> </ul> <p>Clause 5-14.02.01 de l'Entente locale :</p> <p>Arrangement local en vertu de la clause 5-14.02 G) qui permet à une enseignante ou à un enseignant, pour les motifs énoncés, de s'absenter sans perte de traitement étant précisé que ces congés spéciaux sont puisés à l'intérieur de la banque annuelle maximale de 3 jours ouvrables prévue à la clause 5-14.02 G).</p>	<p>Clause 5-15.07 de l'Entente locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La commission peut accorder à toute enseignante ou tout enseignant régulier un congé sans traitement pour une partie d'année scolaire n'excédant pas deux (2) semaines par année. Telle demande doit être faite par écrit au moins un (1) mois à l'avance.</li> </ul> <p>Clause 5-15.04 de l'Entente locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La commission accorde un premier congé sans traitement pour une partie d'année scolaire ou une partie de tâche, s'il est conforme aux modalités prévues à la clause.</li> </ul> <p>Clause 5-15.08 de l'Entente locale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ La demande pour l'obtention de tout congé sans traitement, prenant effet au début de l'année scolaire, doit être faite par écrit à la commission avant le 1<sup>er</sup> avril.</li> <li>→ La demande pour l'obtention de tout autre congé doit être faite au moins trente (30) jours à l'avance. Une copie de la demande doit être expédiée à la direction de l'école ou du centre dans le même délai.</li> </ul> <p>De plus, lorsque la demande de congé pour une partie de tâche implique l'ajout d'une intervenante ou d'un intervenant auprès d'un groupe d'élèves, l'enseignante ou l'enseignant doit, au moins cinq (5) jours ouvrables avant de formuler sa demande à la commission, rencontrer la direction pour discuter de l'application des modalités.</p>
LES CONGÉS À TRAITEMENT DIFFÉRÉ (uniquement pour personnel enseignant régulier)	LES CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES
<p>Clause 5-17.00 de l'Entente nationale et annexe XIII</p>	<p>Clause 5-14.07 de l'Entente nationale :</p> <p>La clause prévoit 10 journées par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de sa conjointe ou son conjoint, ou en raison de l'état de santé de sa conjointe ou son conjoint, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.</p> <p>Ce congé peut être fractionné en journées. Une journée peut aussi être fractionnée si la commission y consent.</p> <p>Les jours utilisés pour ces absences sont déduits de la banque annuelle des congés de maladie de l'enseignante ou l'enseignant, et ce, jusqu'à concurrence de 6 jours.</p> <p>Après épuisement de la banque de six (6) jours prévue à la clause 5-10.36, conformément à la clause 5-14.07, la banque annuelle maximale de trois (3) jours ouvrables peut être utilisée en vertu de la clause 5-14.02.01 l).</p>
LES CONGÉS POUR RESPONSABILITÉS PARENTALES	
<p>Clause 5-13.30 de l'Entente nationale :</p> <p>La clause prévoit un congé sans traitement pour une partie d'année, d'une durée maximale d'un an, lorsqu'un enfant a un handicap, une maladie ou difficulté de développement.</p>	

# TOUT POUR NOS ENFANTS

## STRATÉGIE 0-8 ANS, POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Après des années de coupures et d'austérité, le gouvernement du Québec annonçait, dans son dernier budget, qu'il faisait de l'éducation une priorité. En juin 2017, il dévoilait sa *Politique vers la réussite éducative* (PRÉ) intitulée : *Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*. Une nouvelle série de mesures était alors annoncée. Puis, en janvier 2018, à six mois des élections, le gouvernement présentait « une pièce maîtresse »<sup>1</sup> de la PRÉ « *Tout pour nos enfants-stratégie 0-8 ans, pour la réussite éducative* ».

La stratégie 0-8 ans s'intéresse aux enfants qui deviendront élèves, de leur naissance à la fin de leur 2<sup>e</sup> année du primaire. Elle interpelle l'ensemble des intervenants des *Services de garde éducatifs à l'enfance*, le personnel enseignant des classes de préscolaire et de celles du 1<sup>er</sup> cycle du primaire, les parents ainsi que l'ensemble des acteurs et organismes concernés. Elle poursuit cinq objectifs :

- ◊ Favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants ;
- ◊ Assurer aux enfants de 0 à 8 ans des transitions harmonieuses entre les milieux éducatifs ;
- ◊ Soutenir des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité ;
- ◊ Permettre à tous les enfants d'acquérir les compétences essentielles en lecture, en écriture et en mathématiques à la fin de la deuxième année du primaire ;
- ◊ Accompagner les parents et favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs.

Dans son mot d'introduction de la politique, le premier ministre, Philippe Couillard, affirme au sujet des enfants âgés de 0 à 8 ans : « *À nos yeux, ils sont ce qu'il y a de plus précieux; ils sont notre fierté et notre avenir. Notre jeunesse constitue notre plus grande richesse collective. Nous avons donc envers elle le devoir de tout mettre en oeuvre pour lui permettre d'atteindre son plein potentiel et de réaliser ses rêves. Nous devons donner à tous ces jeunes des chances équitables d'arriver plus tard à la destination qu'ils auront choisie.* ». Le gouvernement affirme que sa stratégie et ses outils s'inscrivent dans une continuité améliorée du *Rapport Parent* et aurait, selon lui, des retombées positives importantes.

Il identifie le manque de formation du personnel enseignant comme la cause principale des problèmes en éducation. Du même coup, il ignore les recommandations des enseignantes et

des enseignants et s'attaque aux fondements de leur jugement professionnel, à leur expertise et à leurs compétences. Ce faisant, il démontre, une fois de plus, son total mépris envers le personnel enseignant.

De plus, ce gouvernement balaie du revers de la main les problèmes dénoncés par le personnel enseignant et semble volontairement ignorer les effets des nombreuses coupures qu'il a fait subir à l'école publique : l'intégration massive des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les coupures en services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF), etc.

Alors que le gouvernement fait de l'intervention précoce un objectif primordial et souhaite améliorer l'intervention auprès des enfants ayant des besoins particuliers ou ceux issus de l'immigration, la Commission scolaire de Laval (CSDL), de son côté, fait bande à part. Elle maintient l'entrée progressive de trois jours, refuse d'ouvrir des classes d'accueil au préscolaire et coupe massivement les services SASAF au préscolaire, de même qu'au premier cycle du primaire, pour l'année 2018-2019, et ce, sans consultation. De plus, elle maintient que l'intégration massive en classe régulière est préférable.

La stratégie 0-8 ans pourrait annoncer une réelle prise de conscience du gouvernement à l'égard de l'intervention précoce, et pourrait avoir un effet réel, si tant est que la CSDL se mette au diapason. Le plan vers la réussite éducative et cette nouvelle stratégie ont-ils ce qu'il faut pour remplir de telles promesses? Les investissements seront-ils à la hauteur? Quelle place sera laissée au personnel enseignant pour le choix et l'adaptation des moyens? Est-ce seulement de la poudre aux yeux pré-électorale?

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval espère que l'éducation est une réelle priorité et il sera présent pour le rappeler et en défendre les principes pendant la prochaine campagne électorale et lors de la prochaine ronde de négociations en 2020.



<sup>1</sup>Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Tout pour nos enfants-Stratégie 0-8 ans, pour la réussite éducative*, janvier 2018, p.10

# **MESURES ET COMITÉ 8-9.05 AU NIVEAU DE L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES À RISQUE ET LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)**

Le comité école EHDA a comme mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves HDAA. Voici quelques mesures qui arriveront directement dans les écoles pour l'année scolaire 2018-2019 et pour lesquelles vous pourrez faire des propositions. Ce sont des sujets intéressants permettant d'interroger votre direction lors des réunions du comité 8-9.05 de votre école.

## **MESURE 15014 - PROGRAMME DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE - ÉTUDES DIRIGÉES**

**ÉLÉMENTS VISÉS :** La mesure vise à soutenir les apprentissages en mathématiques, en sciences et technologies et en langue d'enseignement des élèves en difficulté dans les milieux les plus défavorisés. L'aide financière permet à la commission scolaire de se doter de ressources favorisant la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage. Les autres matières scolaires telles que l'histoire et la langue seconde sont aussi admissibles.

École secondaire en milieu défavorisé :

Mont-de-La Salle

## **MESURE 15015 - RENFORCEMENT DES RESSOURCES ET PRATIQUES DÉDIÉES À LA RÉUSSITE EN LECTURE ET ÉCRITURE POUR LES ÉLÈVES DES MILIEUX LES PLUS DÉFAVORISÉS**

**ÉLÉMENT VISÉS :** La mesure vise à bonifier les ressources consacrées à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la mathématique dans les écoles préscolaires et primaires les plus défavorisées. Elle prévoit l'ajout de ressources enseignantes, d'enseignants-orthopédagogues et de ressources professionnelles additionnelles, en appui au personnel enseignant en classe. La mesure vise le soutien aux élèves de la maternelle (4 et 5 ans) et du premier cycle du primaire. L'allocation vise l'ajout de ressources en enseignement, en orthopédagogie et de ressources professionnelles additionnelles favorisant l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la mathématique.

Écoles primaires en milieux défavorisés (IMSÉ 8-9-10) :

Fleur-de-Vie, Saint-Julien, Saint-Gilles, de l'Arc-en-ciel, Léon-Guilbault, Simon-Vanier, Les Quatre-Vents/Monseigneur Laval, L'Harmonie et Saint-Paul.

La nouvelle école de Pont-Viau, Eurêka, ne fait pas partie de la liste, mais elle est considérée comme une école en milieu défavorisé, par conséquent, elle reçoit des sommes.

## **MESURE 15016 - COUP DE POUCE DE LA 2<sup>e</sup> À LA 6<sup>e</sup> ANNÉE DU PRIMAIRE**

**ÉLÉMENTS VISÉS :** La mesure prévoit soutenir les équipes-école pour mieux appuyer la mise en oeuvre des plans d'intervention pour les jeunes les plus vulnérables du primaire en accentuant le suivi avec leurs familles. Elle contribue au financement de l'équivalent d'une ressource de soutien une journée par semaine pour les écoles les plus défavorisées.

Écoles primaires en milieux défavorisés (IMSÉ 9-10) :

Saint-Julien, Léon-Guilbault, Simon-Vanier, Les Quatre-Vents/Monseigneur Laval et L'Harmonie.

La nouvelle école de Pont-Viau, Eurêka, ne fait pas partie de la liste, mais elle est considérée comme une école en milieu défavorisé, par conséquent, elle reçoit des sommes.

# MESURES ET COMITÉ 8-9.05 - suite

## MESURE 15025 - PARTIR DU BON PIED!

**ÉLÉMENTS VISÉS :** Cette mesure vise à contribuer au financement d'une ressource de soutien afin d'appuyer l'enseignant titulaire dans ses interventions avec ses élèves et permettre aux jeunes de partir du bon pied dès le préscolaire et de la première année du primaire.

1. **À la maternelle 5 ans :** L'allocation est calculée sur la base de l'équivalent d'une ressource technique à raison d'une journée par semaine. Cette ressource peut notamment seconder l'enseignant dans des activités visant le développement de la motricité fine, les habiletés sociales, l'éveil à la lecture, et dans des activités ludiques visant le développement et l'éveil à l'apprentissage.
2. **En première année du primaire :** L'allocation est calculée sur la base de l'équivalent d'une ressource enseignante ou professionnelle additionnelle deux journées par semaine. Comme les enfants n'ont pas tous le même niveau de développement lorsqu'ils entrent en première année, ce soutien peut permettre de mieux dépister les difficultés émergentes et de fournir le soutien nécessaire dès le début de la scolarisation.

Pour toutes les écoles primaires.

Voici un lien pour consulter le document du projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018 :

<http://sregionlaval.ca/projet-de-regles-budgetaires-pour-lannee-scolaire-2017-2018/>

Au moment d'écrire l'article, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 n'étaient pas encore disponibles. Le document de cette année peut servir de base pour alimenter vos discussions au comité école ÉHDAA (8-9.05) en vue de planifier l'année à venir.

**La FAE vous invite à devenir une personne alliée pour la diversité sexuelle en relevant l'un des trois défis proposés.**

Courez la chance de gagner l'un des prix d'une valeur totale de 1000\$.

Communiquez avec votre syndicat local pour toute question concernant cette activité. Les noms des personnes gagnantes seront connus le 24 mai 2018.

<https://www.lafae.qc.ca/defis/>



# CONCOURS héros - LA GRANDE RÉDACTION

## Prolongation jusqu'au 10 mai 2018

Vous êtes enseignante ou enseignant de français, de monde contemporain ou encore d'éthique et culture religieuse? Sachez que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) prolonge son concours **héros** - La grande rédaction jusqu'au 10 mai 2018!

### Voici comment participer :

- ◆ Au cours des derniers mois, vos élèves ont-ils déjà écrit un texte sur les fausses nouvelles, l'intimidation, l'accueil des réfugiés au Québec, le développement des transports en commun, le salaire des médecins, le phénomène #moiaussi ou encore sur tout autre sujet en lien avec les valeurs **héros** (humanité – écocitoyenneté – respect – ouverture – solidarité)? Si c'est le cas, ils pourraient peut-être se qualifier. Visitez le [www.lafae.qc.ca/heros](http://www.lafae.qc.ca/heros) pour connaître les critères de sélection.
- ◆ Si non, vous pouvez inviter vos élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ou de l'éducation des adultes à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte d'un maximum de 600 mots sur l'une des cinq valeurs **héros** et soumettre leur rédaction au jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

### DES PRIX IMPORTANTS!

Vos élèves pourraient gagner l'un des prix suivants :

- Un stage de deux jours au quotidien *La Presse* et la publication d'une lettre dans la section *Opinion du quotidien*;
- La publication d'une lettre dans *Le Devoir* dans la section *Débats d'idées* du quotidien et un abonnement d'un an au journal;
- Une formation intensive de trois jours avec *Amnistie internationale*.

Consultez tous les détails du concours : [www.lafae.qc.ca/heros/](http://www.lafae.qc.ca/heros/)

Consultez la page Facebook **héros** : [Mouvement héros – FAE](#)

N'oubliez pas de cliquer J'AIME pour être tenu au courant des dernières nouvelles!

Vous avez des questions? Faites-nous parvenir un message par courriel : [info@heros-mouvement.ca](mailto:info@heros-mouvement.ca)

CONCOURS

les idées  
voyagent plus loin en  
*liberté*

# héros FAIT DES HEUREUX

## Concours : Tous héros, unis dans la différence

Rappelons que le concours a débuté à la fin du mois de septembre 2017 et s'est terminé le 26 mars dernier. Plusieurs prix étaient offerts dans différentes catégories. Le comité environnement de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'est réuni afin de sélectionner les projets gagnants selon les critères suivants :

- ◆ Respect des valeurs héros;
- ◆ Rayonnement du projet dans le milieu scolaire ou communautaire;
- ◆ Originalité;
- ◆ Pérennité;
- ◆ Qualité de la langue.

LES CLASSES SUIVANTES ONT REMPORTÉ UN PRIX D'UNE VALEUR DE 200 \$ :

Catégorie classe 1<sup>er</sup> cycle primaire :

Le projet « *Le petit voyageur* » présenté par Jean-François Brisson de l'école Fleur-de-Vie.

Catégorie éducation aux adultes :

Le projet « *Les drapeaux de la tolérance* » présenté par Sophie Hamel du Centre de formation Le Tremplin.

Catégorie formation professionnelle :

Le projet « *S'afficher pour la diversité* » présenté par Jonathan Perron du Centre de formation Le Chantier.



Félicitations à tous nos jeunes et à tout le personnel qui se sont impliqués dans la réalisation de ces beaux projets!

# LE SERL MANIFESTE

Le 19 mars dernier, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, lançait son livre intitulé *Un Québec libre est un Québec qui sait lire*. La Fédération autonome de l'enseignement était présente au lancement afin de manifester contre les inepties dont fait preuve le ministre dans son livre. Plusieurs membres du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval se sont joints à la manifestation organisé par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Sébastien Proulx refuse de voir les réels problèmes en éducation et ne se questionne pas sur les bons sujets. Il doit cesser de jouer à l'autruche.



# LE SERL MANIFESTE

Le 27 mars dernier, au Centre des Congrès de Québec, avait lieu le dépôt du budget par le ministre Leitao pour 2018-2019. Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval s'est de nouveau joint à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), pour montrer le mécontentement des enseignantes et des enseignants devant les choix budgétaires du gouvernement. Le président de la FAE, Sylvain Malette, a dénoncé le sous-financement chronique des écoles publiques et a exigé que tous les partis politiques s'engagent formellement à garantir aux écoles publiques, par voie législative, un financement continu, stable et prévisible.



# MODIFICATIONS AUX EXIGENCES DES PROGRAMMES

## Comment s'articulent les modifications aux exigences des programmes?

La décision de modifier les exigences d'un programme donné pour un élève se prend lors de l'élaboration de son plan d'intervention (PI). Avec l'aide des parents et du personnel de l'école qui offre des services à l'élève, la direction établit le PI, voit à sa réalisation et à son évaluation périodique. Dans le document *Précisions sur la flexibilité pédagogique*, concernant les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers, le MEES affirme que la modification peut être convenue pour une ou plusieurs compétences ainsi que pour une ou plusieurs matières.

Toutefois, « modifier » ne signifie pas utiliser le contenu du *Programme de formation de l'école québécoise* (PFEQ) d'un cycle ou d'une année antérieure. « Modifier » signifie réduire les attentes, les exigences et les niveaux de difficulté de la tâche, tant en situation d'apprentissage que d'évaluation.

L'élève se retrouve alors avec un bulletin « modifié » et la note inscrite à son bulletin ne reflète ni la réalité des exigences du programme de son niveau scolaire, ni les acquis prévus à la

progression des apprentissages et aux programmes comme pour les autres élèves de son groupe.

La FAE, qui croit en un socle commun national, est d'avis que tous les élèves des classes ordinaires doivent être évalués selon leurs acquis réels et selon les attentes du PFEQ, afin de leur donner un portrait juste de leur réussite scolaire.

## Quelles sont les conséquences?

Le ministère de l'Éducation reconnaît, compte tenu des incidences des modifications sur le parcours scolaire, l'importance d'informer les intervenantes et intervenants, les parents et les élèves des conséquences qu'aura une telle décision sur le cheminement scolaire de l'enfant.

La FAE souhaite aussi sensibiliser les parents quant aux effets dévastateurs de cette pratique sur la diplomation de leur enfant.

Dans les faits, toute modification effectuée dans le bulletin d'un élève signifie qu'il ne suit plus la progression prévue dans le PFEQ. Ses parents doivent comprendre que le résultat au bulletin

ne signifie pas que l'élève réussit, et ce, même si son résultat est supérieur à 60 %.

Les parents d'un élève ayant été évalué selon la modification des exigences du PFEQ doivent savoir que :

- les résultats modifiés ne sont pas comptabilisés dans la moyenne du groupe.
- au secondaire, les unités de la matière où il y a eu modification ne seront pas obtenues.
- conséquemment, la diplomation, soit l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou diplôme d'études professionnelles (DES ou DEP), ne sera pas possible.

Pour réussir l'intégration en classe ordinaire des élèves HDAA, il importe de ne pas remplacer ou compenser le manque de ressources professionnelles ou de soutien par ces pratiques.

C'est pourquoi la FAE exige du gouvernement québécois qu'il investisse massivement dans l'ajout de ressources professionnelles et de soutien afin d'assurer le maintien d'exigences communes pour tous les élèves en classe ordinaire au Québec. C'est l'avenir de tous les élèves de l'école publique qui en dépend.



# POSITION DE LA FAE SUR LA RÉPONSE À L'INTERVENTION

La FAE propose, dans ce document, quelques éléments de réflexion aux enseignantes et aux enseignants quant à la mise en place du modèle de réponse à l'intervention (RAI). Le document produit par la FAE ne se veut pas un assentiment de cette approche pédagogique ou encore de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en classe ordinaire.

**Voici quelques informations importantes relativement à la RAI :**

- Notez que l'enseignante ou l'enseignant peut refuser d'utiliser cette approche pédagogique. La *Loi sur l'instruction publique (LIP)* reconnaît le droit de choisir les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou élève qui lui est confié. De plus, l'Entente nationale confère aussi le droit à l'enseignante ou l'enseignant de choisir la démarche appropriée pour la préparation et la présentation de ses cours, dans les limites des programmes autorisés.
- Si la RAI est une approche qui est retenue par le personnel enseignant sur une base individuelle ou collective, elle devra être bien balisée dans son application entre les profs eux-mêmes ainsi qu'avec le reste du personnel de l'école. Le rôle et le champ d'expertise de chacun doivent y être respectés. En d'autres mots, la RAI ne doit pas servir à dicter des approches pédagogiques aux enseignantes et aux enseignants, ni à évaluer leur pratique et encore bien moins à leur dire comment enseigner.
- Pour ne nommer que quelques-unes des entraves potentielles soulevées en regard de l'autonomie professionnelle, citons notamment l'alourdissement de la tâche, le non-respect du jugement professionnel ou encore de l'ingérence dans la pratique. De façon collective et afin de confirmer le rôle des profs comme premiers experts de la pédagogie, il faut absolument confirmer leurs droits dans le processus décisionnel ayant trait à la pédagogie.

## Mises en garde

- Il est à noter que certaines directions suggèrent la RAI tandis que d'autres l'imposent. Il en va de même pour les outils préconisés. Cela ne saurait être toléré. Chaque enseignante ou enseignant doit décider si cette approche convient ou non.
- Devant le manque criant de ressources, il est à craindre que l'on déplace et concentre les services disponibles vers les niveaux scolaires où la RAI est implantée, soit

le préscolaire et le premier cycle du primaire. Cet état de fait aurait pour conséquence de laisser ainsi en plan les élèves et les profs des autres cycles qui ont également besoin de services d'appui. **Il faut revendiquer que des services en quantité suffisante soient fournis pour répondre à l'ensemble des besoins.**

- Il est impensable d'appliquer à tous un modèle susceptible de fonctionner pour un certain type d'élèves et dans un milieu précis. Il n'est pas souhaitable de vouloir étendre ce modèle à l'ensemble des élèves ou des écoles.
- Il est essentiel, afin d'éviter d'empiéter sur notre autonomie professionnelle, **de ne pas inclure la RAI dans le projet éducatif de l'école ou dans les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles du projet éducatif.**

## Respect de l'autonomie professionnelle, individuelle et collective

Pour la FAE, que la RAI soit retenue ou non par une équipe d'enseignantes et enseignants, l'élément le plus important sur lequel devrait reposer ce choix est la sauvegarde de leur autonomie professionnelle, individuelle et collective. Cette dernière ne doit pas être limitée ou compromise. Ceci devrait s'appliquer tant pour les enseignantes et enseignants titulaires que pour les enseignantes et enseignants orthopédagogues. Par conséquent, et dans tous les cas, le choix des modalités d'intervention pédagogique, du matériel didactique, du droit de diriger la conduite du ou des groupes d'élèves qui lui sont confiés, le choix de la démarche appropriée pour la préparation et la présentation des cours, du matériel didactique et des instruments d'évaluation relèvent de choix individuels du personnel enseignant.

Voici le lien permettant de prendre connaissance de la position de la FAE sur la réponse à l'intervention :

[https://www.lafaec.ca/wp-content/uploads/2018/02/20180301\\_RAI\\_VF\\_Web.pdf](https://www.lafaec.ca/wp-content/uploads/2018/02/20180301_RAI_VF_Web.pdf)



# VOL D'IDENTITÉ

Selon les informations obtenues par l'entremise des médias, plusieurs enseignantes et enseignants, à l'échelle de la province, auraient été victimes de vol d'identité. Si vous êtes victime de vol d'identité ou pensez l'être, voici ce que vous devez faire :

- ▶ Communiquez avec les organismes concernés (cartes de crédit, compagnies de téléphone, institutions financières, etc.);
- ▶ Communiquez avec le service de police de votre localité ou la Sûreté du Québec et demandez une copie du rapport de police;
- ▶ Vérifiez votre dossier de crédit auprès de TransUnion (1 877 713-3393) et Équifax (1 866 465-7166);
- ▶ Communiquez avec le centre Antifraude du Canada au 1 888 495-8501;
- ▶ Communiquez avec Services Québec au 1 877 644-4545 pour obtenir d'autres conseils et connaître la façon de remplacer les pièces d'identité.

Source : <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/proteger-identite-Internet/Pages/quoi-faire-si-victime.aspx>

## LA PERSÉVÉRANCE A AUSSI UN VISAGE CHEZ LES ADULTES EN FORMATION - REMISE DES PRIX

Le 4 avril dernier, dans le cadre du 10<sup>e</sup> concours, *La persévérance a aussi un visage chez l'adulte en formation*, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en collaboration avec le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), soulignaient le parcours exceptionnel de huit adultes en formation. Sept bourses de 500 \$ ont été remises par la FAE ainsi qu'un prix spécial remis par le MQAF pour souligner la persévérance dont ces élèves font preuve au quotidien.

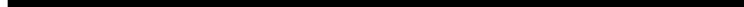
Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) tient à féliciter Rosie-Flore Étienne du Centre de formation Compétences-2000, à Laval, dans la catégorie Formation professionnelle et Mary Enderjy Hyppolite du Centre de formation l'Impulsion, à Laval, dans la catégorie Formation de base commune.

Lors de la cérémonie, les récipiendaires, présentés par l'enseignante ou l'enseignant qui a soumis leur candidature, ont livré de touchants témoignages.

Félicitations aux lauréates et aux lauréats.



LE FER DE LANCE



# TRAITEMENT ET ÉCHELLE DE TRAITEMENT MAJORATION DES TAUX ET DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT

Les taux et l'échelle de traitement en vigueur au 140<sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2017-2018 sont majorés avec effet au 141<sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2017-2018, d'un pourcentage égal à 2 %.

## Taux à la leçon (6-7.02 B))

	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans et plus
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de 2017-2018	54,02 \$	59,98 \$	64,93 \$	70,80 \$
À compter du 142 <sup>e</sup> jour de travail de 2018-2019	55,38 \$	61,49 \$	66,55 \$	72,57 \$

## Suppléance occasionnelle (6-7.03 A) et C))

	60 minutes ou moins	entre 61 minutes et 150 minutes	entre 151 minutes et 210 minutes	plus de 210 minutes
À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de 2017-2018	41,38 \$	103,45 \$	144,83 \$	206,90 \$
À compter du 142 <sup>e</sup> jour de travail de 2018-2019	42,43 \$	106,07 \$	148,50 \$	212,15 \$

## Taux horaire (11-2.02 A) et 13-2.02 A))

À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de 2017-2018	54,02 \$
À compter du 142 <sup>e</sup> jour de travail de 2018-2019	55,38 \$

## Échelle unique de traitement annuel (6-5.03)

	À compter du 141 <sup>e</sup> jour de travail de 2017-2018	À compter du 142 <sup>e</sup> jour de travail de 2018-2019
<b>Échelon</b>		
1	41 390 \$	42 431 \$
2	43 149 \$	44 235 \$
3	44 985 \$	46 115 \$
4	46 896 \$	48 074 \$
5	48 890 \$	50 118 \$
6	50 967 \$	52 248 \$
7	53 134 \$	54 468 \$
8	55 394 \$	56 783 \$
9	57 748 \$	59 196 \$
10	60 203 \$	61 712 \$
11	62 764 \$	64 335 \$
12	65 432 \$	67 069 \$
13	68 211 \$	69 920 \$
14	71 112 \$	72 891 \$
15	74 135 \$	75 989 \$
16	77 284 \$	79 218 \$
17	80 572 \$	82 585 \$



## NOUS JOINDRE

Lisez le nouveau Fer de lance en ligne au

[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)

[www.facebook.com/sregionlaval](https://www.facebook.com/sregionlaval)



**Vous désirez recevoir le Fer de lance par courriel?**

Faites-nous parvenir votre adresse personnelle

**Syndicat de l'enseignement de la région de Laval**

1717 rue Fleetwood  
Laval, Qc H7N 4B2

450-978-1513

Heures d'ouverture | lundi au jeudi | 8:00 - 17:00

| vendredi 8:15 - 12:00 | 13:15 - 15:30